



Communiqué
Pour diffusion immédiate

11^e assemblée générale annuelle du CREAT

Rouyn-Noranda, le 7 mai 2007 – Le CREAT convie ses membres et les personnes qui s'intéressent à l'environnement à sa 11^e assemblée générale annuelle, le samedi 12 mai 2007 à 13 h 30 à la salle *Le Voilier* du complexe récréotouristique La Bannik situé au 862, chemin du Vieux Fort à Duhamel Ouest (Ville-Marie).

Le CREAT présentera son plan d'action pour l'an prochain ainsi que les activités réalisées en 2006-2007. Une année bien remplie pour le CREAT! L'organisme a été plus actif que jamais au cours de cette période avec plusieurs campagnes de sensibilisation pour la protection de l'environnement, telles que le concours « Comment puis-je protéger les lacs de ma région? » destinée aux jeunes et qui se déroulait en juin 2006, ou encore, plus récemment, la campagne sur les bonnes pratiques du chauffage au bois qui fut un franc succès. Mentionnons également la tournée de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles destinée aux commerces de la région en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, la campagne *Cartes postales* pour la restauration du parc à résidus miniers abandonné Aldermac, et finalement, la campagne sur la problématique des plantes envahissantes élaborée tout au long de l'année qui a battu son plein en avril dernier.

L'assemblée sera suivie d'un 5 à 7 amical et d'une courte présentation de M. Hugo Asselin, chercheur en écologie forestière et en foresterie autochtone à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, traitant de son rapport *Emploi en dents de scie* portant sur les facteurs responsables des crises dans l'industrie forestière québécoise.

Le CREAT est un organisme de concertation regroupant des intervenants en environnement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue dans le but de promouvoir la conservation et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable.

- 30 -

Pour plus de renseignements :
Maribelle Provost, coordonnatrice
CREAT
Téléphone : 819 762-5770
www.creat08.ca